

PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil municipal de Sainte-Thérèse-de-Gaspé tenue par vidéoconférence, le 9 août 2022, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

| | | |
|-----------------|------|---|
| Sont présents : | M. | Roberto Blondin, maire |
| | MMES | Nadine Lelièvre, conseillère Dorine L. Marcoux, conseillère |
| | MM. | Patrick Lebreux, conseiller Roland Vallée, conseiller Jeannot Couture, conseiller Jacques Roussy, conseiller |

Les membres présents forment quorum, sous la présidence de monsieur Roberto Blondin, maire

Est également présent :
Yan Ritchie, directeur général

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire ouvre la séance à 19 : 30 heures, constate le quorum et invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

2022-08-137

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la session
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption du procès-verbal du 12 juillet 2022
- 4- Correspondance
- 5- Liste des comptes fournisseurs, journal des déboursés et rapport des salaires nets
- 6- Paiement de facture – WSP – Plans et devis SP1A et PS1
- 7- Aménagement de l'enseigne municipale - Proposition
- 8- Autre sujet : - Mandat au Directeur général – Nettoyage fossés chemin Saint-Isidore
- 9- Période de questions
- 10- Clôture de la session

Il est proposé par Dorine L. Marcoux et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal adopte l'ordre du jour et garde le point « autres sujets » ouvert.

2022-08-138

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 JUILLET 2022

Il est proposé par Jacques Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal adopte le procès-verbal 12 juillet 2022 tel que rédigé.

2022-08-139

CORRESPONDANCE

Le maire informe les membres du conseil municipal de la correspondance reçue au mois de juillet 2022.

2022-08-140

LISTE DES COMPTES FOURNISSEURS, DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS ET DU RAPPORT DES SALAIRES NETS

Il est proposé par Patrick Lebreux et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise le paiement des dépenses effectuées par un fonctionnaire dans le cadre d'une délégation de compétences (Règlement 2007-254) et qui apparaissent dans la liste des comptes fournisseurs du mois de juillet 2022 en plus des factures suivantes : SEAO Constructo 99.57 \$, 9108-1000 Québec Inc. Dépanneur chez Mario 11.50 \$, Les Pièces d'autos Nicolas Inc. 38.58 \$ et 144.51 \$, Les Ateliers Will Nicolas de 21.11 \$, Les Industries FIPEC Inc. de 201.20 \$, Déneigement Maurice Richard de 4 196.59 \$ pour un total de 4 713.56 \$.

QUE le conseil municipal prend acte du journal des déboursés et du rapport des salaires nets du mois de juillet 2022.

2022-08-141

PAIEMENT DE FACTURE – WSP – PLANS ET DEVIS SP1A ET PS1

Il est proposé par Dorine L. Marcoux et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la facture de WSP pour la reprise des Plans et devis des stations SP1A et PS1 au montant de 5 685.51 \$.

2022-08-142

AMÉNAGEMENT DE L'ENSEIGNE MUNICIPALE - PROPOSITION

Il est proposé par Jacques Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal accepte la soumission de Paysagiste Les Jardins Fleuris au montant 4 196.58 \$ taxes incluses pour l'aménagement paysager de l'enseigne municipale à l'ouest de la Municipalité.

2022-08-143

MANDAT AU DIRECTEUR GÉNÉRAL – NETTOYAGE DES FOSSÉS DU CHEMIN SAINT-ISIDORE

Il est proposé par Patrick Lebreux et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal mandate le directeur général d'entrer en communication avec le responsable du ministère du Transport afin de voir les possibilités de faire le nettoyage des fossés du chemin Saint-Isidore en même temps que le reste des rues de la Municipalité.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Aucune question

CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je soussigné, Yan Ritchie, directeur général, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants pour payer les dépenses mentionnées au procès-verbal.

Signé _____

2022-08-144

CLÔTURE DE LA SÉANCE

La clôture de la séance est proposée par Nadine Lelièvre à 19 : 47 heures.

Roberto Blondin, maire

Yan Ritchie, directeur général
et greffier-trésorier

« Je, Roberto Blondin maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »